

Formation opérateur de fabrication de l'industrie chimique

AVEC LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



- **Se former**, via le contrat de professionnalisation, c'est accéder à une qualification reconnue **dans l'industrie chimique**, secteur offrant des perspectives d'emploi et de carrière variées.
- Le contrat de professionnalisation, c'est la possibilité d'**intégrer des entreprises sensibilisées à la question du handicap**.
- Former en contrat de professionnalisation, c'est **se doter des compétences en lien avec l'industrie chimique**, tout en répondant à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

OPÉRATEUR DE FABRICATION DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

UNE FORMATION SPÉCIFIQUE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI
DE + DE 18 ANS, RECONNUS TRAVAILLEURS HANDICAPÉS.

UNE FORMATION QUALIFIANTE ET RECONNUE

Disposer d'une main-d'œuvre qualifiée est aujourd'hui un défi majeur pour les entreprises de l'industrie de la chimie. C'est pourquoi, INTERFORA-IFAIP, organisme de formation, ARKEMA, SOLVAY, et les industriels de la chimie, proposent aux personnes en situation de handicap une formation qualifiante au métier d'opérateur de fabrication.

À la clef, l'obtention d'un **certificat de qualification professionnelle (CQP)**
"Opérateur de Fabrication des Industries Chimiques".



Témoignage de...

Guy LAURANSON

Directeur d'usine
ARKEMA - Site de Pierre-Bénite

"Avec la Direction des Ressources Humaines, nous sommes engagés de longue date dans une démarche handicap. Pour nous, le fait d'accueillir des apprentis TH relève d'une responsabilité sociétale. Nous avons accueilli 3 alternants, que nous avons formés de A à Z et accompagnés jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Nous avons, auparavant, vérifié que les postes étaient compatibles avec leur handicap, mais nous n'avons pas eu besoin d'aménagement particulier. Ces stagiaires étaient très motivés : et au final, c'est ce qui fait la différence. Les ayant vus au début et à la fin de leur formation, je peux dire qu'ils ont pris confiance en leurs capacités. Ils ont pris conscience de ce qu'ils pouvaient faire. Aujourd'hui ils sont toujours dans l'établissement. Cette démarche est aussi la preuve que ces candidats peuvent être formés et tenir un poste comme les autres. Cela ouvre des perspectives professionnelles qu'eux-mêmes n'imaginaient pas !"



Témoignage de...

Mohamed EL HADJ MIMOUNE

Opérateur de fabrication
KEM ONE - Site de Balan

“J’étais travailleur intérimaire comme cariste et conducteur de ligne, puis Cap Emploi m’a proposé une formation qualifiante d’opérateur de fabrication au sein d’INTERFORA. J’ai repris les cours sans difficulté et avec plaisir. Mon recrutement et mon intégration dans l’équipe, au sein de KEM ONE, se sont bien passés. Mon handicap ne nécessitait pas d’aménagement particulier. Je me suis senti soutenu dans mon parcours et j’ai obtenu mon certificat de qualification professionnelle. Maintenant en poste, je connais bien l’unité et mes collègues et je souhaite rester à long terme chez KEM ONE.”

Le métier “Opérateur de Fabrication des Industries Chimiques”

Sous la responsabilité du chef de quart et en collaboration avec l’équipe :

- l’opérateur assure la **surveillance et la conduite d’un ensemble d’appareils de fabrication** de produits chimiques selon un programme défini et des consignes précises,
- il **décèle les anomalies et apporte des mesures correctives**,
- il travaille en **rythme posté** (2*8,3*8...),
- il applique avec rigueur l’ensemble des consignes en matière de **qualité, hygiène, sécurité et environnement**,
- il contribue à la mise à disposition d’équipements pour les **interventions de maintenance**.

Une adaptation du poste pour les personnes en situation de handicap

- Les exigences de fabrication et de sécurité dans l’industrie chimique nécessitent **le port d’équipements spécifiques** tels que casque, lunettes...
- Les opérations de contrôle peuvent amener à des **déplacements dans les installations** ou à des **manœuvres et manutentions diverses** (vannes...).

C’est pourquoi, une étude ergonomique a été menée dans les entreprises partenaires afin d’identifier les contraintes et moyens de compensation possibles. L’aptitude au poste est déterminée par le médecin du travail, les restrictions éventuelles peuvent donner lieu à **un aménagement du poste avec l’accord de l’entreprise**.

LES +

- ✚ **Le CQP** apporte la garantie d’une formation adaptée aux besoins de la profession, gage d’employabilité de son titulaire.
- ✚ **INTERFORA-IFAIP**, organisme de formation spécialisé dans les métiers de la chimie apporte, avec son expérience et son plateau technique à la pointe de la technologie, l’assurance d’une formation professionnelle de qualité.

UNE ACTION DE FORMATION EN DEUX ÉTAPES

ÉTAPE 1

Préparation Opérationnelle à l'Emploi collective - POEC



Pourquoi ?

- Découvrir le métier d'opérateur dans la chimie, ses exigences et confirmer son projet.
- À la clef, le salarié obtient une attestation de formation.

Pour qui ?

- Demandeurs d'emploi ayant le statut de travailleur handicapé sachant lire, écrire, connaissant les opérations de base et prêts à travailler en poste dans l'industrie.

Quel contenu ?

- Mise à niveau sur les savoirs de base (mathématiques, expression écrite et orale, compréhension d'un texte) : 70 h.
- Initiation au métier d'opérateur de fabrication : 140 h environ.
- Initiation au travail en équipe : 35 h.

Quelle organisation ?

- 9 semaines :
 - 7 semaines en centre de formation à Saint-Fons (69).
 - 2 semaines de stage d'immersion dans une ou deux entreprises.

EN SAVOIR +

Reportez-vous à la fiche "Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective"



ÉTAPE 2

Certificat de Qualification Professionnelle "Opérateur de Fabrication" via un contrat de professionnalisation



Pourquoi ?

- Acquérir les bases théoriques, les pratiques et les outils de progression pour réussir dans un poste d'opérateur de Fabrication.
- Le parcours CQP "opérateur de fabrication" est un parcours professionnel complet, reconnu par la branche professionnelle des industries chimiques.

Pour qui ?

- Toute personne ayant suivi une POEC.
- Les nouveaux entrants ayant une formation initiale hors secteur de la chimie.

Quel contenu ?

Le parcours de formation proposé est articulé pour permettre l'acquisition des deux niveaux de compétences.

- 1^{er} niveau > AFPIC II
8 à 9 semaines : technologie et phénomènes physiques, bases de chimie, mathématiques appliquées.
- 2^e niveau > Complément pour le CQP
8 à 9 semaines : technologie, schématisation, technologie des appareils, QHSE, français, communication, enseignements généraux.

Quelle organisation ?

- Un contrat à durée déterminée de 16 à 18 mois :
 - 600h environ d'enseignement théorique et pratique.
 - 1 semaine de cours par mois à Saint-Fons (69) et 3 semaines en entreprise.
- La formation en entreprise est confiée à un tuteur désigné.
- Évaluation finale en entreprise.

EN SAVOIR +

Reportez-vous à la fiche Certificat de Qualification Professionnelle "opérateur de Fabrication".

LA FORMATION

COMMENT ÇA MARCHE ?

LE STATUT PENDANT LA FORMATION

Pendant la POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective)

Le participant a le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Il est donc couvert au titre de la maladie, des accidents du travail et de trajet, décès et vieillesse et il est susceptible de recevoir une rémunération soit au titre de l'assurance-chômage, soit au titre de la rémunération Pôle-Emploi (RFPE).

Pôle Emploi peut, dans certains cas, financer une aide aux frais de déplacements, de repas et d'hébergement restant à sa charge (aide aux frais associés à la formation-AFAF).

EN SAVOIR +

Renseignez-vous auprès de votre agence Pôle emploi, de Cap Emploi ou de la Mission locale.

Pendant le contrat de professionnalisation

L'alternant est salarié de l'entreprise. À ce titre l'ensemble des dispositions du code du travail et de la convention collective lui sont applicables.

Une rémunération de base est attribuée en fonction de l'âge et du niveau de qualification.

Témoignages de...



SALAH ADJOUDI

Agent de maîtrise d'exploitation - Tuteur
ARKEMA - Site de Jarrie

"En accueillant des CQP, le but premier est de leur apporter une formation et une qualification pour les aider à se réinsérer rapidement dans le monde du travail. Cette initiative, mise en œuvre depuis plusieurs années sur le site de Jarrie, est doublement intéressante car au-delà de notre investissement envers les personnes handicapées, cela nous permet aussi de réfléchir sur la façon d'adapter notre structure et nos métiers au handicap. C'est une façon de faire tomber les barrières entre le handicap et le travail."

JEAN-BAPTISTE BAILLOT

Agent de maîtrise Journée - Tuteur
ARKEMA - Site de Jarrie

"Le parcours de formation est le même que pour n'importe quel autre apprenti. Nous ne faisons pas de différence mais nous suivons toujours les recommandations du médecin du travail. En tant que tuteur, il est important de s'investir pleinement dans l'accompagnement de l'apprenti, même si cela n'est pas toujours facile car le temps à consacrer peut varier en fonction de chaque candidat ou de chaque handicap. Mais, au final, on en retire toujours une entière satisfaction, de part et d'autre."

LES AIDES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En fonction de chaque situation personnelle (demandeur d'emploi ou bénéficiaire de l'AAH, âge, ressources, nature du handicap.....) l'alternant peut bénéficier d'un certain nombre d'aides.

Accompagner la démarche de professionnalisation

Ces aides concernent l'insertion professionnelle, la mobilité géographique, la compensation du handicap et les dépenses supplémentaires exposées pendant la formation (nourriture, logement, transport).

La conclusion d'un contrat de professionnalisation d'une durée supérieure ou égale à 12 mois peut donner lieu à une aide spécifique.

Toutes ces aides sont soumises à condition et gérées par Pôle Emploi ou l'AGEFIPH.

Un prestataire externe à INTERFORA-IFAIP, spécialisé dans le handicap, intervient également pendant tout le parcours de formation pour soutenir les alternants, l'équipe pédagogique et les tuteurs en entreprise.

À NOTER :

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier dans le cadre du contrat de professionnalisation d'une aide particulière de l'AGEFIPH.

EN SAVOIR +

Contactez votre conseiller Pôle emploi, Cap emploi, votre mission locale ou l'AGEFIPH.

Retrouvez toutes les informations dans la fiche spécifique aux aides.

Les aides spécifiques INTERFORA-IFAIP et Entreprises partenaires

Les entreprises partenaires, par l'intermédiaire d'INTERFORA-IFAIP, peuvent au cas par cas compléter ces financements.

INTERFORA-IFAIP peut apporter des conseils pour la recherche d'un logement pendant les périodes de formation.

EN SAVOIR +

Contactez INTERFORA-IFAIP.

Témoignage de...



Frédéric PERRAIN

Technicien procédés - Tuteur
SOLVAY

"C'est la première fois que je suis tuteur d'une personne ayant un handicap. Pour cette apprentie il s'agissait d'un reclassement complet. Ancienne coiffeuse, pour elle la chimie était un univers tout nouveau. Ce n'était pas facile au début, surtout dans le centre de formation, mais nous l'avons aidée à se mettre à niveau et l'organisme de formation l'a aussi bien soutenue. Pour un changement de métier tel que celui-ci, je trouve que la durée de la formation est tout à fait adaptée.

Pour ma part, l'aspect "handicap" n'a rien changé à ma façon de faire. Nous avons eu une réunion de sensibilisation au moment de son arrivée, pour le reste je procède de la même manière que pour tout autre apprenti ou embauché. On suit le process de formation interne, sans faire de différence. Pour moi c'est une formation comme les autres, avec simplement un peu plus de suivi de la part de l'organisme formateur, ce que je trouve d'ailleurs très bien. Aujourd'hui l'alternante a obtenu son CQP."

DES ACTEURS À VOTRE ÉCOUTE

INTERFORA-IFAIP

Muriel BONNAIGUE
Chargée de recrutement
Tél. : 04 72 89 06 17
muriel.bonnaigue@interfora.fr

Christine ROCRELLE
Responsable Alternance
Tél. : 04 72 89 06 33
christine.rocrelle@interfora.fr

CLUBS ENTREPRISES, ET HANDICAP MEDEF RHÔNE-ALPES

Catherine CHRETIEN
Coordination Régionale Handicap
Tél. : 04 78 77 06 65
cchretien@medef-rhone-alpes.fr

**Club entreprises
et handicap RHÔNE**
MEDEF LYON RHÔNE
60 avenue Jean Mermoz
69008 Lyon
Tél. : 04 78 77 07 47

CAP EMPLOI RHÔNE
Tél. : 04 37 53 01 30

**Club entreprises
et handicap AIN**
MEDEF AIN
Maison des Entreprises
01960 Peronnas
Tél. : 04 74 32 17 14

CAP EMPLOI AIN
Tél. : 04 74 27 20 90

**Club entreprises
et handicap HAUTE-SAVOIE**
MEDEF HAUTE-SAVOIE
27 rue Royale
74000 Annecy
Tél. : 04 50 52 39 28

**CAP EMPLOI SAVOIE
MONT-BLANC**
Tél. : 04 79 84 32 00

**Club entreprises
et handicap LOIRE**
MEDEF LOIRE
Cité des Entreprises
16 Boulevard de l'Étivalière
42000 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 93 78 06

CAP EMPLOI LOIRE
Tél. : 04 77 49 73 49

**Club entreprises
et handicap DRÔME - ARDÈCHE**
CRDI - MEDEF DRÔME - ARDÈCHE
35 rue Georges Bonnet
26000 Valence
Tél. : 04 75 56 80 90

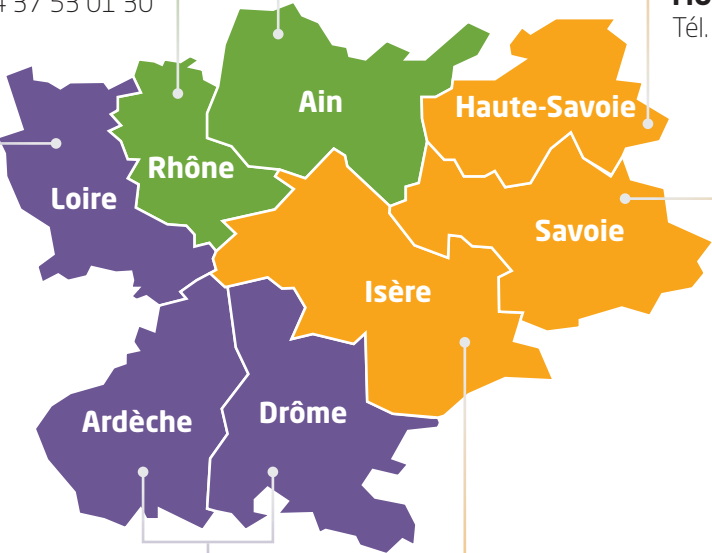
CAP EMPLOI DRÔME - ARDÈCHE
Tél. : 04 69 23 05 00

**Club entreprises
et handicap ISÈRE**
MEDEF ISÈRE
66 boulevard du Maréchal Foch
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 49 30 03

CAP EMPLOI ISÈRE
Tél. : 04 76 53 01 49

**Club entreprises
et handicap SAVOIE**
MEDEF SAVOIE
1125 avenue de la Boisse
73000 Chambéry
Tél. : 04 79 26 85 23

**CAP EMPLOI SAVOIE
MONT-BLANC**
Tél. : 04 79 84 32 00





Initiée en 2012 par Arkema, cette démarche a été récompensée par le **prix “coup de cœur” de l’industrie**, le 23/03/2015, délivré par l’Institut Confluences à Lyon.

AVEC LE SOUTIEN DE



ET L'ENGAGEMENT DE

